

Jean-Baptiste André Godin à Émile Godin, 9 mars 1875

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (16)

Collation 3 p. (76r, 77r, 78v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Émile Godin, 9 mars 1875, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 15 (16)

Consulté le 25/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/48374>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [9 mars 1875](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)

Lieu de destination Guise (Aisne)

Description

Résumé Sur des expériences à faire avec un cubilot, confiées à Émile Godin et à Alphonse Grebel : Godin donne des instructions et demande que les préparatifs soient faits à son retour à Guise aux prochaines vacances. Sur l'enlèvement de graviers par Gaspart : Godin demande à son fils Émile qu'un procès-verbal soit dressé et de s'entendre à ce sujet avec monsieur Richer. Sur une terre abîmée des Fonderies et manufactures Godin-Lemaire : Godin suppose qu'Alphonse Grebel et Alfred Denisart ont dû faire des réclamations auprès de l'administration qui n'ont pas abouti. Sur les chemins de fer : Godin juge que la question ne sera résolue que par une loi qu'il vient de faire admettre à une commission extra-parlementaire et qui sera discutée quand sera formé le nouveau gouvernement.

Mots-clés

[Appareils et matériels](#), [Chemins de fer](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Personnes citées

- [Denisart, Alfred](#)
- [Gaspart \[monsieur\]](#)
- [Grebel, Alphonse \(vers 1819-\)](#)
- [Richer \[monsieur\]](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Versailles 3 Mars 77

Mon cher Emile,

Si ma note paraît pas bien difficile de faire que le méthol que j'ai demandé à toi et à M. Grabel, fonctionne parfaitement ; il suffit pour cela d'établir des pressions égales entre le gaz et l'air alimentant le chalumeau. Il faut pour cela établir un réservoir particulier pour le gaz, sous forme de petit gazomètre, dans lequel on introduira le gaz en le prenant par une conduite principale au moyen d'un robinet que l'on fermera à propos ce gazomètre sera plein.

En supposant que cela soit fait, il suffirait de charger le gazomètre de manière à lui donner la pression voulue.

Mais pour faire une expérience comme celle-là, il ne faut pas de faire des dépenses imprévues, il ya un

ancien bassin carré en tôle qui a servi
aux opérations de l'émaillage, il traîne
maintenant dans les cours, on pourrait
se croire d'en servir pour faire cette
expérience, en le renversant pour en
faire le gazomètre et en construi-
sant une caisse en bois dans laquelle
on mettrait l'eau pour le faire
fonctionner.

Quant à marcher sous la simple
pression du gazomètre serré à
l'éclairage, il n'est pas douté que
M. Grebet soit dans l'erreur, si il croit
en venir à bout. On a donc raison de
penser qu'il faut équilibrer les pres-
sions, du moment que au lieu de
souffler à l'air libre, on veut souffler
en vase clos. Fais donc part à
M. Grebet de mes observations, et que
l'on passe en sorte de continuer
l'expérience là où elle est commencée.

Je voudrais que tout cela soit
dit pour quando je rentrerai à Paris
avec mes prochaines.

Il faut faire dresser procès verbal
de l'enlèvement qui est fait du
gravier par Gaspard. Il faut
s'entendre avec M. Goblet pour
le mettre en règle à ce sujet.

C'est M. Goblet ou M. Demarest
qui ont dû s'occuper de faire dans
un temps des rectifications qui
n'ont pas abouti, au moins de
l'ancienne administration, ni
suffisamment de la nouvelle. De sorte
que notre terre a été dévancée,
deux fois j'en ai gardé deux reçus
au moins.

La question des chemins de fer
va se résoudre que par une loi
qui n'aura de faire admise
que une commission extra-
parlementaire ; mais cela devra
être longuement discuté devant les
chambres quand nous aurons un
nouveau gouvernement.

Bien à toi

Georges